



Evolution des valeurs de part des SCPI gérées par PERIAL Asset Management

La Banque centrale Européenne annonçait le 14 septembre une nouvelle remontée de ses taux d'intérêt d'un quart de point. C'est la 10e hausse depuis 14 mois, portant la rémunération des dépôts de -0,5 % au début de l'été dernier à 4,0 % aujourd'hui. Dans un contexte mondial de remontée de l'inflation depuis 18 mois toutes les banques centrales ont ainsi fortement augmenté leurs taux directeurs. L'ampleur et la vitesse de cette augmentation ont entraîné une flambée des taux de financement de l'immobilier, provoquant la chute du nombre de transactions et une baisse brutale des prix sur l'ensemble des classes d'actifs et dans plusieurs secteurs géographiques. Plusieurs acteurs majeurs du secteur ont d'ailleurs choisi de revoir à la baisse la valeur des parts de leurs SCPI ces derniers mois.

Au-delà des réglementations en vigueur qui imposent que le patrimoine des SCPI fasse l'objet d'une évaluation une fois par an, chaque année au 31 décembre, PERIAL Asset Management, suivant les recommandations de l'AMF au secteur, a procédé à une évaluation du portefeuille des SCPI sous gestion afin de constater leur valeur au 30 juin 2023. Cette évaluation a été conduite conjointement par nos valorisateurs internes et par des experts indépendants.

L'ensemble des experts interrogés considèrent que de nouvelles baisses de valeurs auront lieu au second semestre. PERIAL Asset Management a donc projeté les évolutions du marché et leur impact sur la valeur des immeubles au second semestre 2023. Ainsi, même si les règles en vigueur ne l'imposaient pas pour la moitié des SCPI expertisées au 30 juin, afin d'éviter toute commercialisation de produit d'épargne à un prix surcoté au cours du 2e semestre de l'année, PERIAL Asset Management ajuste le prix des parts de ses quatre SCPI, dans un souci de transparence et de responsabilité.

Pour les SCPI les plus exposées au bureau :

- Le prix de part de PF Grand Paris passe de 544 € à **458 €**, soit une baisse de 15,8 %
- Le prix de part de PFO₂ passe de 196 € à **164 €**, soit une baisse de 16,3 %

Pour les SCPI les plus diversifiées :

- Le prix de part de PFO passe de 966 € à **880 €**, soit une baisse de 8,9 %
- Le prix de part de PF Hospitalité Europe passe de 200 € à **181 €**, soit une baisse de 9,5 %

PERIAL Asset Management choisit ainsi d'ajuster l'ensemble de ses SCPI même si les règles en vigueur ne l'imposaient pas pour les SCPI PFO et PF Hospitalité Europe au 30 juin 2023. Ce choix fort a été fait afin d'éviter de commercialiser des produits à un prix décorrélé du marché, en projetant les évolutions certaines du marché au second semestre 2023 pour que les prix de part des SCPI de l'ensemble de notre gamme reflètent au mieux les valeurs des patrimoines actuelles, comme celles au 31 décembre 2023.

Les SCPI sont des produits de rendement et s'inscrivent dans le temps long. Les revenus distribués par les SCPI ne sont pas affectés par l'ajustement de la valeur des parts. Ces revenus reposent sur les revenus locatifs, les plus-values de cessions potentielles et les réserves financières des SCPI, tous ces facteurs demeurant bien orientés en ce 2^e semestre 2023. Les taux d'occupation financiers et les taux d'encaissement des SCPI sont solides et nos équipes sont mobilisées pour optimiser et régénérer le patrimoine des fonds dans ce nouveau cycle immobilier.

PERIAL Asset Management a plus de 55 ans d'expérience dans la gestion d'actifs et a déjà traversé plusieurs cycles immobiliers. Dans un secteur en pleine mutation, nos équipes continueront de s'engager pour gérer de manière vertueuse le patrimoine de nos fonds au bénéfice de nos clients.

Eric Cosserat
Président de PERIAL Asset Management

La SCPI présente un risque de perte en capital, de variabilité des revenus, risque de liquidité, absence de rentabilité potentielle ou perte de valeur, risque lié au recours à l'endettement de la SCPI. Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans. Avant d'investir en SCPI, prenez connaissance de tous les documents réglementaires et d'informations sur www.perial.com (note d'information, Statuts, DIC, Rapport Annuel, dernier Bulletin d'information).

La SCPI PF Grand Paris est investie dans le Grand Paris sur des immeubles de bureaux. Créée en 1966, il s'agit de la première SCPI du marché dont la stratégie vise, à terme, à créer de la valeur sur son patrimoine via des investissements dans des zones en devenir ou dans des projets de restructuration.

Le patrimoine de la SCPI PF Grand Paris, composé majoritairement de bureaux franciliens, a vu la valeur de son patrimoine en baisse du fait de la remontée de taux immobiliers constatée sur le secteur bureaux en Ile-de-France. En effet, la hausse des taux d'intérêts constatée a impliqué le retrait de nombreux investisseurs et ainsi une contraction du marché de l'investissement français qui accuse une baisse de 42 % en volume sur un an glissant. La baisse d'investisseurs acquéreurs et la volonté de recréer une prime de risque immobilière notable par rapport aux taux sans risque actuels a ainsi impliqué une remontée significative des taux de rendement immobiliers sur le 1^{er} semestre 2023. Tous les immeubles de la SCPI n'affichent pas des baisses comparables. Nous constatons des baisses de valeur plus importantes sur les bureaux des secteurs de La Défense, Péri-Défense et de la Boucle Nord qui représentent plus d'un tiers du patrimoine de la SCPI, secteurs plus durement touchés car présentant des taux de vacance

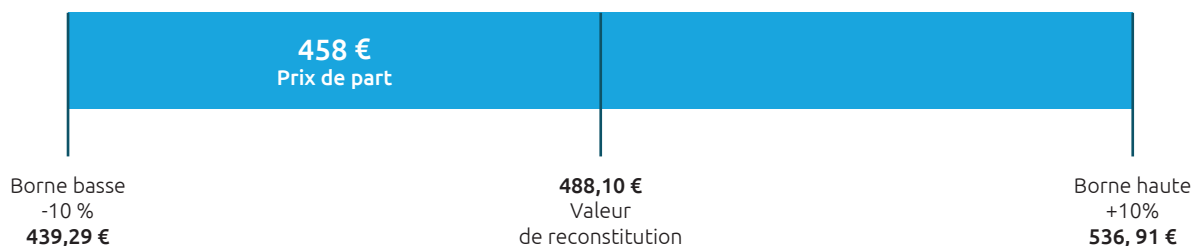
plus importants. Ces baisses sont toutefois atténuées par la bonne tenue des actifs situés à Paris et dans les villes limitrophes de l'Ouest parisien. Enfin, nos actifs de diversification comme ceux dans le secteur de la logistique du dernier kilomètre et les immeubles sur lesquels nous avons initié un travail de valorisation (dépôt de permis de construire par exemple) ont mieux résisté que le reste.

La SCPI PF Grand Paris affiche donc une baisse de valeur de son patrimoine de 8,2 % à périmètre constant. La nouvelle valeur de reconstitution s'élève à 488,10 € par part. Cette nouvelle valeur entraîne une modification des bornes du tunnel de reconstitution, plaçant désormais le prix de part de PF Grand Paris au-dessus de la borne haute (+1,3 %).

Un ajustement de la valeur de la part de la SCPI est donc nécessaire. En concertation avec les différents experts immobiliers, nous avons projeté l'évolution de la valeur de la SCPI au 31 décembre 2023. Nous avons alors décidé de positionner ce nouveau prix de part en tenant compte d'une nouvelle baisse de valorisation annoncée afin que le prix soit en adéquation avec la valeur du patrimoine de la SCPI, actuelle et au 31 décembre 2023. Ce nouveau prix de part est ainsi fixé à 458 €.

VALEUR DE RECONSTITUTION ET PRIX DE PART DE PF GRAND PARIS AU 15/09/2023

Tunnel de -10 à +10 % de la valeur de reconstitution



A NOTER :

La qualité du patrimoine de PF Grand Paris a permis quatre augmentations de prix de part depuis 2018, totalisant 27 % d'augmentation en 5 ans.

QUELLES PERSPECTIVES POUR PF GRAND PARIS ?

PF Grand Paris poursuit sa stratégie visant à renforcer la qualité de son patrimoine. Pour ce faire, les efforts pour améliorer le taux d'occupation financier de la SCPI qui s'élève à 92,8 % au S1 2023 contre 91,0 % un an plus tôt et pour maximiser l'encaissement des loyers qui s'élève à 96 % pour le 1^{er} semestre au 31/08/23 sont clés.

De plus, la SCPI poursuit l'arbitrage d'une partie de ses actifs avec le double objectif de générer des plus-values de cessions potentiellement distribuables à ses associés et de désendetter la SCPI en remboursant les lignes les plus coûteuses. Aujourd'hui, près de 50 M€ d'actifs générant près de 11 M€ de plus-value de cessions sont ainsi sécurisés.

PF Grand Paris continue donc son repositionnement stratégique sur les territoires franciliens aux perspectives les plus prometteuses tout en conservant son avance prise sur les questions environnementales. Labélisée ISR depuis début 2022 et classée Article 9, la SCPI figure parmi celles présentant un des plus hauts taux d'actifs alignés taxonomie (c'est-à-dire alignés avec la définition d'un « actif vert » selon l'Europe). 44 % de son patrimoine possède une certification environnementale.

DISTRIBUTION ET SITUATION LOCATIVE AU 30 JUIN 2023

La fourchette de distribution prévisionnelle 2023 est inchangée et se situe entre 4,10 % et 4,40 % (base de calcul : prix de part au 1^{er} janvier 2023).

Taux d'occupation financier : **92,8 %**

Taux d'encaissement des loyers S1 : **96,0 %**

WALB : **4 ans**

Chiffres PERIAL AM au 30/06/2023

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le label ISR ne garantit pas la performance du fonds. Investissements ne constituant aucun engagement quant aux futures acquisitions

La SCPI présente un risque de perte en capital, de variabilité des revenus, risque de liquidité, absence de rentabilité potentielle ou perte de valeur, risque lié au recours à l'endettement de la SCPI. Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans. Avant d'investir en SCPI, prenez connaissance de tous les documents réglementaires et d'informations sur www.perial.com (note d'information, Statuts, DIC, Rapport Annuel, dernier Bulletin d'information).

B&B Saint Ouen

Acquis en juillet 2023
Taux de rendement
à l'acquisition : 5,0%



Pfo



Créée en 1998, PFO est la SCPI diversifiée de la gamme de PERIAL AM. Elle est investie en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et en Espagne, dans des actifs de bureaux, des hôtels, des commerces ou de la santé. Affichant un taux de distribution de 5,57 %, elle offre une des meilleures performances du marché. De plus, sa gestion dynamique a permis de générer un stock de plus-value de 19,4 M€ en 2022, dont une partie a été distribuée à ses associés au cours du dernier trimestre et une partie sera potentiellement à distribuer ultérieurement.

La baisse de la valeur de son patrimoine au 30 juin 2023 a été plus fortement marquée par les actifs situés aux Pays Bas où l'augmentation des droits d'enregistrement (+240 points de base) et la hausse des taux a été plus prononcée que dans les autres géographies et en France où le portefeuille bureau est majoritairement concentré en régions. Les baisses constatées sur ces deux secteurs géographiques concentrent

près des 2/3 de baisses enregistrées sur le portefeuille.

En conséquence, la SCPI PFO affiche une baisse de valeur de son patrimoine de 7,3 % à périmètre constant. La nouvelle valeur de reconstitution s'élève à 889,94€ par part. Cette nouvelle valeur entraîne une modification des bornes +10/-10% plaçant désormais le prix de part de PFO proche de la borne haute du tunnel de reconstitution.

Si la réglementation ne nous impose pas de modifier le prix de part, nos équipes ont décidé de le faire évoluer afin que le prix de part de la SCPI soit en adéquation avec la valeur actuelle et au 31 décembre 2023 du patrimoine. Nous avons décidé de positionner ce nouveau prix de part en tenant compte d'une projection des évolutions de marché qui nous ont été communiquées par l'évaluateur du patrimoine du fonds. Ce nouveau prix de part est ainsi fixé à 880€.

VALEUR DE RECONSTITUTION ET PRIX DE PART DE PFO AU 15/09/2023

Tunnel de -10 à +10 % de la valeur de reconstitution



19/23 Saint Ferréol, Marseille (13)



QUELLES PERSPECTIVES POUR PFO ?

Affichant un taux d'occupation financier de 95,8 % au S1 2023 (vs. 92,2 % au S1 2022) et une durée moyenne des baux de 5,7 ans, PFO dispose d'un portefeuille aux fondamentaux solides.

Afin de maintenir un niveau de distribution soutenu, les efforts sont concentrés d'une part dans la relocation d'espaces vacants et d'autre part dans l'arbitrage d'actifs dont la performance est dilutive pour la SCPI alors même qu'ils sont en mesure de générer des plus-values de cessions potentiellement distribuables aux associés. Le stock de plus-value constitué en fin d'année 2022 devrait ainsi se voir renforcé par de nouvelles cessions déjà sécurisées.

Enfin, à l'image de l'acquisition de l'hôtel à Sitges (Espagne) en mars 2023, la SCPI poursuit sa recherche d'opportunités d'investissement en Europe, profitant de taux de rendement immobiliers en hausse afin de poursuivre son développement.

DISTRIBUTION ET SITUATION LOCATIVE AU 30 JUIN 2023

La fourchette de distribution prévisionnelle 2023 a été affinée à la hausse en juin 2023, elle est comprise entre 5,50 % et 5,80 % (base de calcul : prix de part au 1^{er} janvier 2023).

Taux d'occupation financier : **95,8 %**

Taux d'encaissement des loyers S1 : **96,0 %**

WALB : **5,7 ans**

Le stock de la plus-value s'élève à 8,6 M€ après distribution du T2 2023 et pourra être partiellement distribuée en 2024

Chiffres PERIAL AM au 30/06/2023

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le label ISR ne garantit pas la performance du fonds. Investissements ne constituant aucun engagement quant aux futures acquisitions

La SCPI présente un risque de perte en capital, de variabilité des revenus, risque de liquidité, absence de rentabilité potentielle ou perte de valeur, risque lié au recours à l'endettement de la SCPI. Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans. Avant d'investir en SCPI, prenez connaissance de tous les documents réglementaires et d'informations sur www.perial.com (note d'information, Statuts, DIC, Rapport Annuel, dernier Bulletin d'information).

Hôtel Sitges

(Espagne)

Acquis en mars 2023
Taux de rendement
à l'acquisition : 6,0%



PfO₂



PFO₂ est la 1^{ère} SCPI du marché à avoir placé une démarche environnementale au cœur de sa gestion dès son lancement en 2009 avec des objectifs ambitieux, tant en matière de réduction de consommation énergétique que d'acquisition d'immeubles vertueux. PFO₂ est aujourd'hui essentiellement investie dans les bureaux et à 20 % hors de France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie et en Espagne.

Au 30 juin 2023, cette exposition au secteur du bureau a eu un impact négatif sur sa valeur, notamment en Ile-de-France où le portefeuille est majoritairement concentré en première et deuxième couronnes et où nous constatons des décompressions des taux de rendement immobiliers. En régions, nous constatons également des décompressions de taux importantes ainsi qu'aux Pays-Bas où la hausse des taux immobiliers a été plus marquée que dans d'autres régions.

A contrario, nous constatons une décompression moins importante sur les autres marchés européens de bureaux comme l'Italie ou l'Espagne. Enfin, les actifs alternatifs

comme la santé/éducation ou l'hôtellerie aussi bien en France qu'en Europe affichent des baisses moindres, reflétant des décompressions de taux plus limitées.

En conséquence, la SCPI PFO₂ affiche une baisse de valeur de son patrimoine de 9,1 % à périmètre constant. La nouvelle valeur de reconstitution s'élève à 166,63 € par part. Cette nouvelle valeur entraîne une modification des bornes +10/-10% plaçant désormais le prix de part de PFO₂ au-dessus de la borne haute.

Un ajustement de la valeur de la part de la SCPI est donc nécessaire. En concertation avec les différents experts immobiliers, nous avons décidé de positionner ce nouveau prix de part en tenant compte d'une projection des futures évolutions de marché à court terme afin que le prix soit en adéquation avec la valeur du patrimoine de la SCPI actuelle, et au 31 décembre 2023. Ce nouveau prix de part est ainsi fixé à 164 €.

VALEUR DE RECONSTITUTION ET PRIX DE PART DE PFO₂ AU 15/09/2023

Tunnel de -10 à +10 % de la valeur de reconstitution



A NOTER :

La politique ESG proactive de nos fonds et de nos immeubles devrait avoir un impact sur l'émergence d'une « valeur verte » dans un futur proche. Nous regrettons que ces efforts ne soient pas aujourd'hui pris en compte par les experts. Nous continuerons cependant nos efforts pour améliorer les caractéristiques environnementales de notre patrimoine en anticipant les réglementations à venir.

Club Med, Samoës (74)



QUELLES PERSPECTIVES POUR PFO₂ ?

Après deux années marquées par des libérations importantes sur son patrimoine, les efforts menés sur le patrimoine de PFO₂ ont porté leurs fruits puisque le taux d'occupation au 1^{er} semestre 2023 s'élève à 93,4 % contre 90,6 % un an plus tôt. Cela est notamment dû à un solde locatif positif sur les 12 derniers mois où 34 000 m² ont été reloués dans la période contre 20 000 m² libérés. Le renforcement de l'état locatif de la SCPI et le travail sur le recouvrement des loyers font partie des axes prioritaires sur PFO₂. A ce titre, le taux d'encaissement du S1 2023 s'élève à 97 % au 31 août 2023.

En plus de cela, la SCPI continue à déployer son ambitieux programme d'arbitrages qui vise à céder les actifs les moins performants énergétiquement et les actifs non-adaptables aux nouveaux usages. Aujourd'hui, ce sont près de 143 M€ de cessions qui ont été sécurisées et dont le produit sera utilisé, entre autres, pour le désendettement de la SCPI.

Avec plus de 200 immeubles et disposant d'un maillage territorial fort en France et en Europe, PFO₂ poursuit sa stratégie de proposer des actifs vertueux sur le plan environnemental. Elle est l'une des SCPI les plus en avance sur ce plan, labélisée ISR depuis 2020 et classée article 9, elle affiche des caractéristiques parmi les plus ambitieuses du marché.

DISTRIBUTION ET SITUATION LOCATIVE AU 30 JUIN 2023

La fourchette de distribution prévisionnelle 2023 est inchangée et se situe entre 4,00 % et 4,40 % (base de calcul : prix de part au 1^{er} janvier 2023).

Taux d'occupation financier : **93,4 %**

Taux d'encaissement des loyers S1 : **97,0 %**

WALB : **4,2 ans**

Chiffres PERIAL AM au 30/06/2023

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le label ISR ne garantit pas la performance du fonds. Investissements ne constituant aucun engagement quant aux futures acquisitions

La SCPI présente un risque de perte en capital, de variabilité des revenus, risque de liquidité, absence de rentabilité potentielle ou perte de valeur, risque lié au recours à l'endettement de la SCPI. Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans. Avant d'investir en SCPI, prenez connaissance de tous les documents réglementaires et d'informations sur www.perial.com (note d'information, Statuts, DIC, Rapport Annuel, dernier Bulletin d'information).

Onyx

(Belgique)

Acquis en décembre 2022

Taux de rendement
à l'acquisition : 5,4%



Pf HOSPITALITÉ EUROPE

Créée en 2020, la SCPI PF Hospitalité Europe est 100 % investie en Europe (hors France) dans l'immobilier d'accueil et d'hébergement. Son patrimoine, encore en construction, est majoritairement situé en Allemagne, en Espagne et en Italie. Particulièrement plébiscités par les investisseurs, les actifs du secteur de la santé affichent des taux de rendement immobiliers parmi les plus bas du marché, particulièrement en Allemagne où cette typologie est activement recherchée. Afin de maintenir une prime de risque immobilière certaine en comparaison des taux sans risque, les taux de rendement immobiliers de ces actifs ont été corrigés et revus à la hausse, entraînant des baisses de valeur des actifs du secteur.

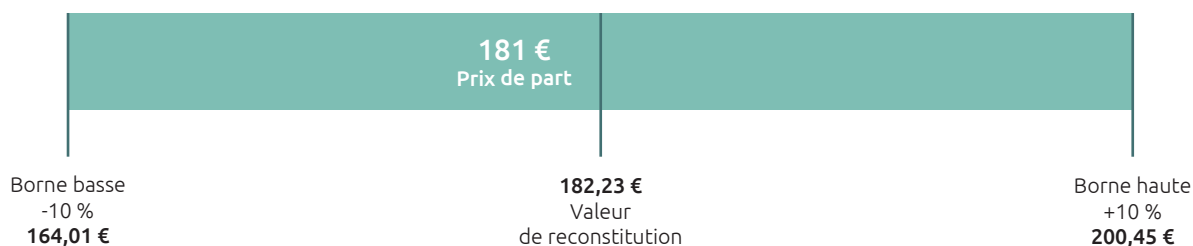
Ces actifs, et plus généralement les actifs alternatifs et les actifs hôteliers, affichent toutefois une résilience plus forte que les typologies traditionnelles comme les bureaux ou les commerces, les décompressions constatées étant plus limitées dans l'ensemble des géographies européennes.

En conséquence, la SCPI PF Hospitalité Europe affiche une baisse de valeur de patrimoine de 6,6 % à périmètre constant. La nouvelle valeur de reconstitution s'élève à 182,23 € par part. Ces nouvelles valeurs entraînent une modification des bornes +10/-10%, plaçant désormais le prix de part de PF Hospitalité Europe proche de la borne haute. Si la réglementation ne nous impose pas de modifier le prix de part sur la base des valeurs d'expertise au 30 juin 2023, nous avons décidé de sa modification afin que le prix de part de la SCPI soit en adéquation avec la valeur du patrimoine actuelle et à moyen terme.

Nous avons décidé de positionner ce nouveau prix de part en tenant compte d'une projection des futures évolutions inéluctables des marchés immobiliers européens afin que le prix soit en adéquation avec la valeur du patrimoine actuelle et au 31 décembre 2023 de la SCPI. Ce nouveau prix de part est ainsi fixé à 181€.

VALEUR DE RECONSTITUTION ET PRIX DE PART DE PF HOSPITALITÉ EUROPE AU 15/09/2023

Tunnel de -10 à +10 % de la valeur de reconstitution



B&B Hotel, (Espagne)

QUELLES PERSPECTIVES POUR PF HOSPITALITÉ EUROPE ?

PF Hospitalité Europe s'inscrit résolument dans une dynamique de croissance future avec un patrimoine de plus de 300 M€ diversifié et entièrement loué sur une thématique d'avenir qui permet à la fois de concilier flux locatifs sécurisés et indexés pendant près de 17 ans et bénéficiant d'un intérêt sociétal fort pour les territoires.

Les associés continueront aussi de bénéficier d'une fiscalité 100 % européenne avantageuse, tout en promouvant une gestion durable et responsable, en ligne avec les critères ESG du fonds. Dans cette dynamique, notre objectif majeur demeure l'obtention du label ISR en fin d'année, marquant ainsi notre détermination à conjuguer performance et responsabilité.

DISTRIBUTION ET SITUATION LOCATIVE AU 30 JUIN 2023

La fourchette de distribution prévisionnelle 2023 est inchangée et se situe entre 4,00 % et 4,60 % (base de calcul : prix de part au 1^{er} janvier 2023).

Taux d'occupation financier : **100 %**

Taux d'encaissement des loyers S1 : **97,0 %**

WALB : **4,2 ans**

Chiffres PERIAL AM au 30/06/2023

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

La SCPI présente un risque de perte en capital, de variabilité des revenus, risque de liquidité, absence de rentabilité potentielle ou perte de valeur, risque lié au recours à l'endettement de la SCPI. Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est de 8 ans. Avant d'investir en SCPI, prenez connaissance de tous les documents réglementaires et d'informations sur www.perial.com (note d'information, Statuts, DIC, Rapport Annuel, dernier Bulletin d'information).

Almar Jesolo

(Venise, Italie)

Acquis en juillet 2022

Taux de rendement
à l'acquisition : 5,0%





34 rue Guersant - 75017 Paris • Tél. : 01 56 43 11 00 - Fax : 01 42 25 55 00 • www.perial.com

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps et ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Avant d'investir dans une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI), vous devez tenir compte des éléments et risques suivants : L'investissement dans une SCPI est un placement à long terme dont les performances sont liées à l'évolution du marché immobilier, par nature cyclique, et qui doit être adapté à votre objectif patrimonial dans une optique de diversification. La durée de détention recommandée est de 8 ans au minimum. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SCPI dépend de votre patrimoine personnel, de votre horizon d'investissement et de votre souhait de prendre les risques spécifiques à un investissement dans l'immobilier, notamment le risque de faible liquidité de ce type d'investissement. L'investissement dans des parts de SCPI présente un risque de perte en capital. La rentabilité d'un investissement dans une SCPI dépend des dividendes potentiels qui vous seront versés et de l'évolution de la valeur de la part : le versement des dividendes n'est pas garanti et peut évoluer à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des conditions de location des immeubles, du niveau de loyer et du taux de vacance ; la SCPI ne garantit ni le rachat de vos parts ni la vente ni le prix de vente. La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale; en cas de recours à l'endettement le risque de perte de votre capital serait accru. En cas de souscription de vos parts par recours à l'endettement et en cas de retrait, le produit de la cession de vos parts pourrait être insuffisant pour rembourser votre endettement. En outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Votre responsabilité à l'égard des tiers est limitée au montant de votre part dans le capital de la société. La stratégie d'investissement de la SCPI est décrite dans la Note d'information. Vous êtes invités à vous y reporter sur www.perial.com ou bien au siège social de PERIAL : 34 rue Guersant 75017 Paris.